

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2026

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 4 mai 2026 à 19 h 30 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations :

Sont présents(e)s : Monsieur Pascal Binet, maire
Monsieur Yves Gilbert, conseiller
Monsieur Michel Rhéaume, conseiller
Madame Émilie Roberge, conseillère

Sont absents(e)s : Monsieur Sylvain Jacques, conseiller
Monsieur Martial Roy, conseiller

Le directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux citoyens présents et déclare celle-ci ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 29-03-1 amendant le règlement numéro 29-03 concernant le fonds de roulement
4. Adoption du règlement numéro 249-19-1 amendant le règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux
5. Adoption du règlement numéro 322-26-1 amendant le règlement numéro 322-26 décrétant les tarifs des activités et de certains biens et services municipaux
6. Adoption du règlement numéro 323-26 concernant le traitement des élus
7. Abrogation de la résolution 26-04-111
8. Dépôt d'un projet d'étude avec la Municipalité de La Guadeloupe et la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité
9. Période de questions
10. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

26-05-158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Rhéaume,
Appuyé par Yves Gilbert,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-03-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-03 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT

Un avis de motion est donné par Émilie Roberge qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 29-03-1 amendant le règlement numéro 29-03 concernant le fonds de roulement.

Le maire dépose le projet de règlement qui a pour objet d'augmenter le fonds de roulement à 1 250 000 \$.

26-05-159

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249-19-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-19 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT MUNICIPAUX

ATTENDU que le règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux a été adopté le 10 juin 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement afin de permettre des ententes de dérogation concernant les normes de rejets certains contaminants dans le réseau d'égout sanitaire du secteur Saint-Méthode;

ATTENDU la résolution numéro 26-04-113 faisant mention que la Municipalité accepte que la Boulangerie St-Méthode rejette dans le réseau d'égout du secteur Saint-Méthode son eau de lavage des équipements de procédé de son usine, conditionnellement au respect de certains engagements;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 avril 2026;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au projet de règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Rhéaume,

Appuyé par Émilie Roberge,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 249-19-1 amendant le règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-05-160

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322-26-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 322-26 DÉCRÉTANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS ET DE CERTAINS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU que le règlement numéro 322-26 décrétant les tarifs des activités et de certains biens et services municipaux a été adopté le 9 février 2026;

ATTENDU que la Municipalité souhaite modifier la tarification en lien avec l'écocentre RIRT;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 avril 2026;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Gilbert,

Appuyé par Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 322-26-1 amendant le règlement numéro 322-26 décrétant les tarifs des activités et de certains biens et services municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-05-161

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323-26 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU que le conseil municipal désire adopter un nouveau règlement puisque celui-ci n'a pas été révisé depuis 2015;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a modifié la Loi sur les impôts en 2019 ayant comme effet de rendre imposable l'allocation de dépense des élus municipaux;

ATTENDU que de procéder au remplacement du règlement numéro 170-15 afin que la rémunération des élus reflète les nouvelles réalités du monde municipal ainsi que les fonctions de maire et de conseillers qui requièrent de plus en plus plusieurs heures de travail;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir une disposition relative à la révision de ce règlement après le prochain scrutin électoral en fonction de l'implication souhaitée par la mairie;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2026;

ATTENDU qu'une modification a été apportée à l'article 6 du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Émilie Roberge,

Appuyé par Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 323-26 concernant le traitement des élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et du maire.

26-05-162

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 26-04-111

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a adopté la résolution 26-04-111 concernant le dépôt, avec la Municipalité de La Guadeloupe, d'un projet de diagnostic organisationnel évaluant les besoins et les potentiels en matière de coopération dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste souhaite se joindre au projet;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution afin d'en adopter une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Gilbert,

Appuyé par Michel Rhéaume,

Et résolu d'abroger la résolution 26-04-111 à toutes fins que de droits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT D'UN PROJET D'ÉTUDE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE ET LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES-SAINT-ÉVARISTE DANS LE CADRE DU VOLET 4 - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités d'Adstock, de La Guadeloupe et de Courcelles-Saint-Évariste désirent présenter un projet de diagnostic organisationnel évaluant les besoins et les potentiels en matière de coopération dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Émilie Roberge,
Appuyé par Yves Gilbert,
Et résolu ce qui suit :

- que le Conseil de la Municipalité d'Adstock s'engage à participer au projet de diagnostic organisationnel évaluant les besoins et les potentiels en matière de coopération;
- que le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- que le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- que le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document relatif à cette demande financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations ont été retenues aux fins du procès-verbal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Rhéaume,
Appuyé par Émilie Roberge,
Et résolu de lever la séance à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire,

Le directeur général et greffier-
trésorier,

Pascal Binet

Jérôme Grondin